

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	10 (1937)
Heft:	Premier numéro spécial: La belle plage de Bellerive, Lausanne
Artikel:	Aménagement du Littoral
Autor:	Virieux, E. / Piccard, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-120545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

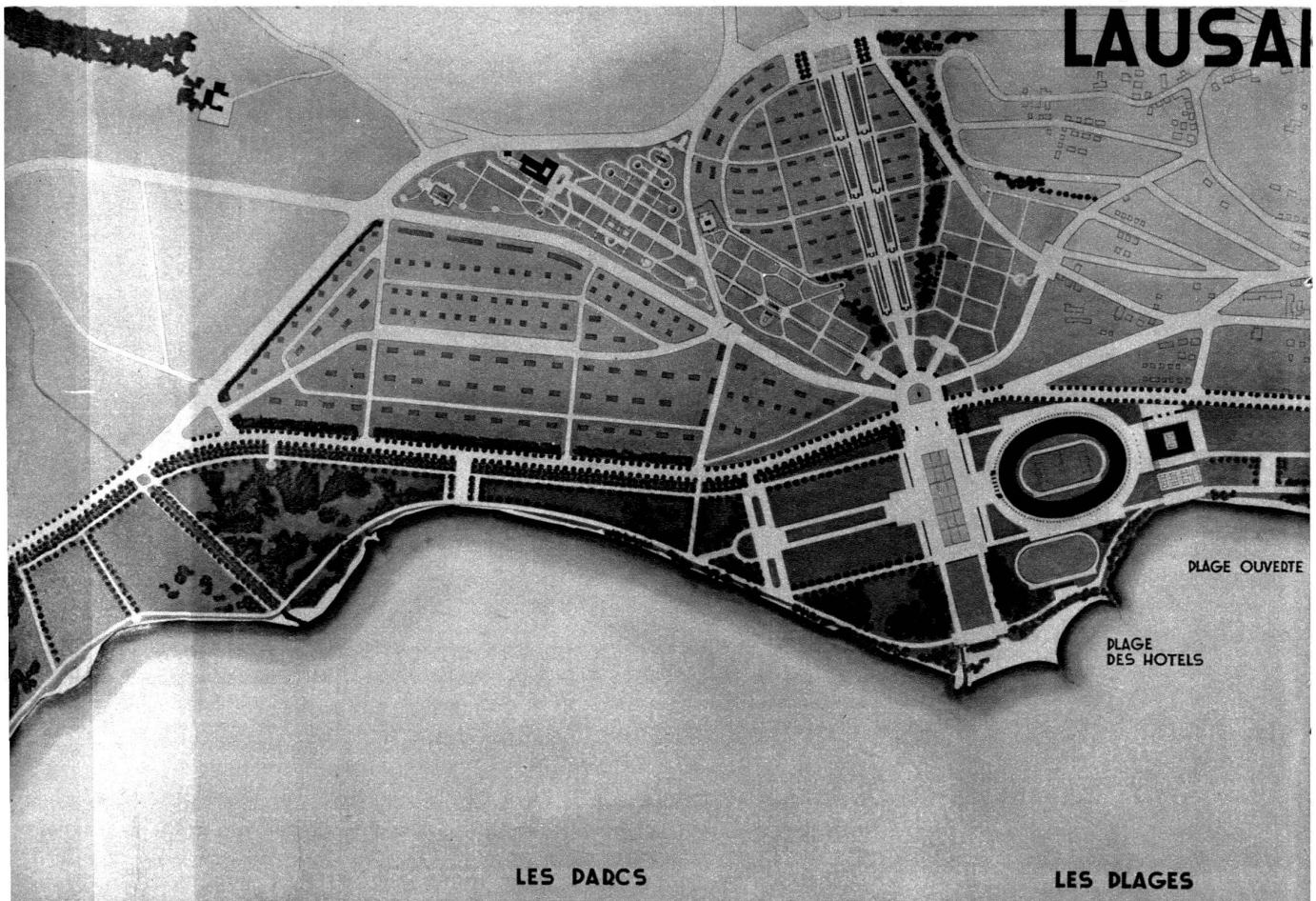
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



AMÉNAGEMENT DU LITTORAL

Lausanne est demeurée longtemps éloignée du lac. C'est un fait assez exceptionnel, les villes ayant, au contraire, la tendance à s'implanter aussi près que possible des lacs et des cours d'eau navigables.

Mais la plupart des Lausannois ont préféré s'installer sur les collines et les coteaux, jusqu'à six ou sept cents mètres d'altitude, plutôt qu'à proximité immédiate du Léman dont l'altitude est de 375 mètres.

Quelques grandes propriétés ont ainsi pu subsister le long du lac. Elles le bordent d'une zone verte qui se prolonge fort loin à l'ouest, dans les plaines d'alluvions de Vidy : belles prairies, demeurées non construites, car on les irriguait des eaux fertilisantes, mais impures et malodorantes, des égouts de la ville.

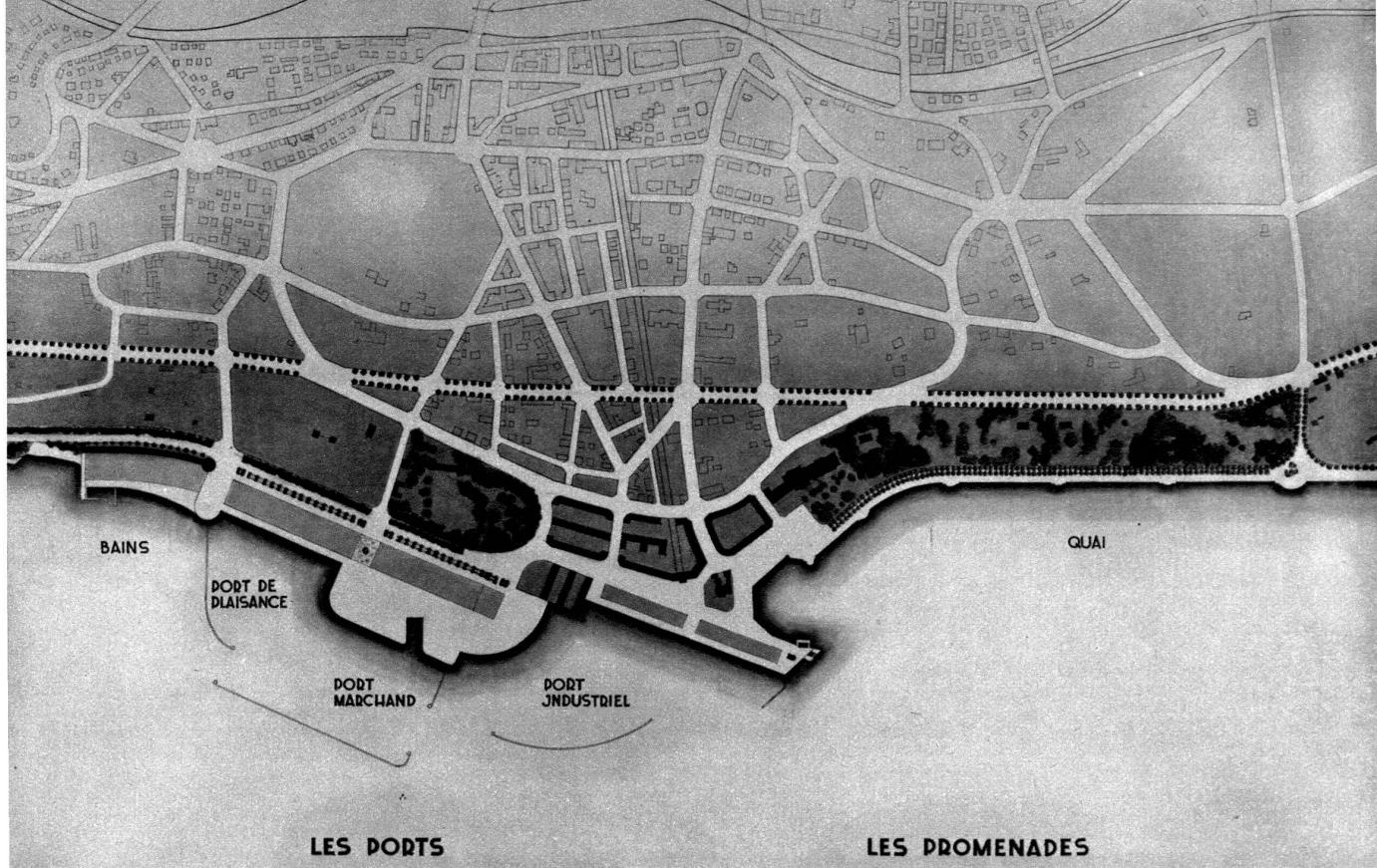
La commune a acheté, peu à peu, tous les terrains de Vidy en bordure du lac ; les égouts ne se répandent plus sur les prairies : ils ont été mis sous pression et conduits fort en avant dans le lac.

Ainsi on a constitué, aux abords immédiats de la ville, un magnifique parc naturel pourvu d'établissements de bains, d'installations sportives, de plages ouvertes et de bosquets ombreux.

Un aménagement plus complet de cette zone, en bordure du lac, a fait l'objet d'un projet de notre part, dont la figure ci-dessus indique les grandes lignes et dont Bellerive-Plage est une des étapes de réalisation.

E. VIRIEUX, architecte F. A. S.

UNNE. AMENAGEMENT DU LITTORAL



La plage de Bellerive n'est qu'une parcelle restreinte dans l'ensemble de quais et d'aménagements divers qui se succéderont un jour entre la tour Haldimand et la Maladière. Etant en quelque sorte incorporée à cet ensemble, la plage, vu sa situation exceptionnelle, ne doit pas en compromettre la beauté. C'est pourquoi j'ai cherché à adapter les constructions au paysage et à leur donner un aspect modeste par la légèreté de l'architecture. Sans luxe, mais confortable, la plage correspond aux besoins d'une ville de 80,000 habitants.

Marc PICCARD, architecte S. I. A.

La décision

(Extrait du Rapport de la municipalité au Conseil communal, 18 juin 1935.)

« ... on constate que les « bains payants » ne répondent plus suffisamment à ce qu'exige une ville de l'importance de Lausanne, et ce tant au point de vue des goûts et des besoins actuels que de l'augmentation de la population qui a passé de 73,000 habitants en 1925 à près de 87,000 à ce jour.

» Ces considérations ont amené la municipalité à vous proposer, l'année dernière, de lui accorder un crédit destiné à l'ouverture d'un concours pour des projets de nouveaux bains à Bellerive.

» A ce propos, la municipalité a déjà exposé au Conseil communal la nécessité de doter notre ville d'installations de bains modernes en rapport avec le chiffre de sa population.

» Le concours ouvert entre les architectes vaudois, quel que soit leur domicile, et les architectes suisses établis à Lausanne, eut une réussite complète : 43 projets furent présentés.

» Le jury décerna le premier prix à M. Marc Piccard, architecte, bourgeois de Lutry, ainsi que la municipalité en a informé votre conseil par sa lettre du 11 février dernier.

» Voici un passage intéressant du rapport du jury au sujet des plans de ce lauréat :

« Ce projet, très bien présenté, d'une étude approfondie, est une composition excellente, bien adapté au programme et à la topographie du terrain.

» La manière dont l'aboutissement de l'esplanade est composée, ainsi que sa liaison avec la plage, constituera un enrichissement dans la beauté des quais d'Ouchy. »

» M. Piccard fut chargé de suivre aux études plus précises des nouveaux bains. »

Généralités

Les promoteurs des nouveaux bains abandonnèrent d'emblée l'idée qu'une plage doit être rentable. Créea dans l'intérêt de la population, pour sa santé et son bien-être, cette nouvelle institution, tout comme une école ou un parc, fera figure d'œuvre d'utilité publique. L'amateur de natation y trouvera à satisfaire ses désirs aussi bien que la famille heureuse de passer une journée à la plage, en toute tranquillité et dans une ambiance tonifiante.

Le projet du futur établissement tel qu'il fut compris par le jury appelé à examiner les nombreux projets présentés, répond bien à ce qu'on attend d'une plage moderne. D'une conception essentiellement autochtone, il s'impose par des jeux de volumes qui lui donnent cette harmonie et cette parfaite adaptation au site qui l'environne. Accordant ainsi les exigences de la topographie avec celles de l'esthétique, du confort, de la circulation, cet édifice fera partie intégrante et nécessaire de l'aménagement du littoral.

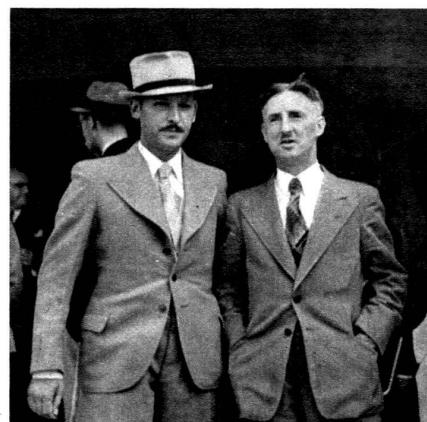
Son élégante et légère architecture est le résultat d'un emploi discret et très habile du béton armé en porte-à-faux. Une telle construction constitue certes la meilleure propagande touristique dans un centre d'éducation comme Lausanne.

Implantation

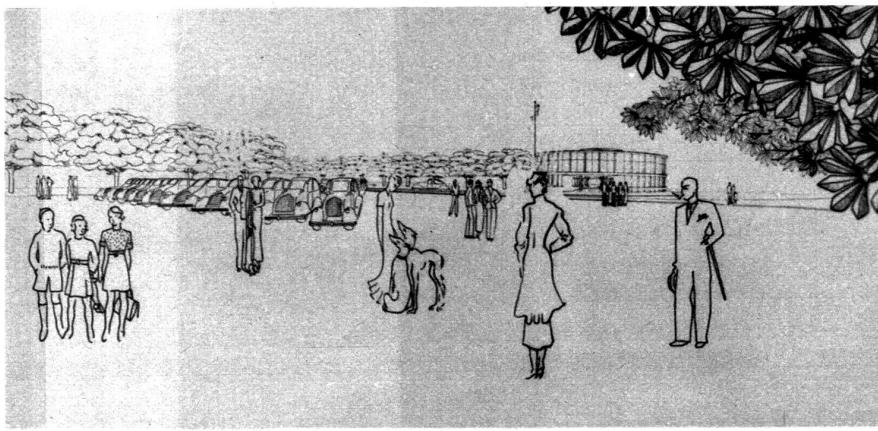
Parmi les nombreux problèmes posés par l'aménagement du nouvel établissement de bains, celui de l'entrée principale fut l'objet d'une étude spéciale. Où devait-elle se placer ? Logiquement à l'une des extrémités et pratiquement à la partie est où convergent le futur quai, le chemin des Bains, l'esplanade. De plus, la plage se trouvant à l'ouest de la ville, il était tout indiqué de la situer à l'est de la parcelle. Enfin, selon le plan d'extension, des différences de niveau étaient signalées entre la future esplanade et la plage. L'architecte, M. Marc Piccard, utilisa ces données pour la disposition de l'entrée qui se trouve ainsi à la hauteur de l'esplanade, soit à la hauteur de l'étage des dames tandis que la section des hommes et la plage



Le syndic de Lausanne, M. Maret, et l'architecte M. M. Piccard.



Le directeur des Services industriels, M. Marius Weiss, et l'architecte, M. Marc Piccard.



Vue du futur quai et de l'entrée de la plage. Sauf sa partie incurvée, l'esplanade sera ombragée. La vue étendue du côté ouest sera ainsi entièrement ménagée. Un vaste parc d'autos à sens unique sera aménagé.

elle-même sont en contre-bas de l'esplanade (voir ci-après). C'est dans le même ordres d'idées qu'il plaça le restaurant à l'est de la plage, soit à proximité immédiate de l'entrée, car des expériences précédentes ont révélé la faible fréquentation d'un restaurant n'étant pas immédiatement accessible de l'extérieur. Car si la plage proprement dite est fonction d'utilité publique, le restaurant, géré par un particulier, doit être rentable.

La conception architecturale

La pierre angulaire de toute l'organisation se trouvant ainsi être, quant à la circulation et au bon rendement du restaurant, le point est de la parcelle, l'architecte fit de cette extrémité une dominante ressortant clairement de l'ensemble, **la rotonde**, où de toutes parts l'on jouira d'une vue magnifique. De là part le long bâtiment des cabines, parallèle à la rive et formant brise-vents. De grands porte-à-faux et des escaliers en colimaçon atténuent l'impression de masse qu'une si longue théorie de cabines n'aurait pas manqué de provoquer. En outre, le verre employé largement comme matériau de construction de la rotonde contribue à l'allégement de l'ensemble et accuse nettement l'impression de gracilité qui s'en dégage.

La limite est est donnée par l'esplanade, la limite ouest par une pergola très basse, discrète de formes, ménageant toute la vue de l'esplanade. Elle est aménagée de façon à faire alterner l'action du vent, c'est-à-dire que selon son bon plaisir on s'exposera à son effet ou on s'en abritera.

La plage

Cet ensemble de bâtiments aux lignes sobres encadre une surface de 17,500 m² constituant la plage et à laquelle on voudra autant de soins qu'aux bâtiments. Selon le principe des plages modernes, elle se compose de deux grandes divisions, l'une étant gazonnée, l'autre formant grève. La partie gazonnée représente une véritable oasis de verdure dans laquelle des arbres fort décoratifs sont piqués dans un heureux désordre. Nul doute que débarrassé ainsi de la contrainte apportée toujours par un décor schématique, le visiteur s'abandonnera sans mélange à une détente salutaire.

Sport et jeu

Un grand terrain de sport a été prévu à l'ouest de la plage, à proximité du bassin olympique. Sur ce terrain, les adultes pourront s'adonner à tous les jeux en vogue sur les plages ; des engins de gymnastique sont naturellement aussi installés. La gent enfantine n'a pas été négligée puisqu'un véritable petit paradis a été créé à son intention. Situé entre le terrain des sports et le reste de la plage,

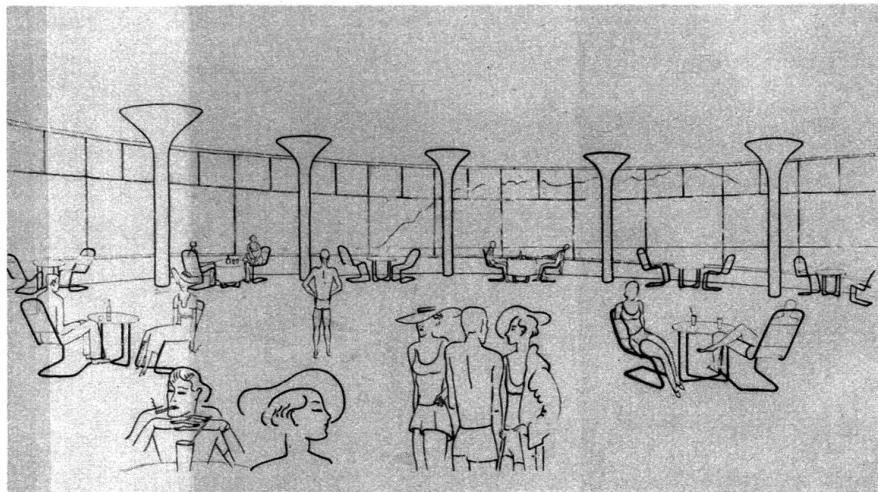
(Suivez page 24 .)



En haut : le parc et la plage.

En bas : les galeries et escaliers extérieurs.





il comprend des engins et amusements à l'échelle des enfants, soit un bassin en miniature, des petites balançoires, etc. Des bancs nombreux permettent aux mamans de surveiller leur progéniture. Les voitures d'enfants auront un accès facile et pourront circuler librement. Enfin, nos compagnons à quatre pattes trouveront dans des niches appropriées le calme nécessaire à une attente prolongée jusqu'au retour de leur propriétaire.

Le plongeoir

La question du plongeoir était fort délicate. Le fond du lac étant plat ou à peu près sur une très grande distance et la profondeur (environ 2 mètres) insuffisante pour les plongeons, on avait envisagé la possibilité de draguer. Cependant, l'ensablement des fosses ainsi créées eût été inévitable, c'est pourquoi, en tenant compte de l'absolue nécessité d'un plongeoir, on projeta la création d'une fosse fermée. De là à faire de cette fosse un bassin de natation de grandeur olympique, il n'y avait qu'un pas. Comme l'entraînement journalier consiste, d'une part, en natation, d'autre part, en plongeons et que ces exercices se font simultanément, on procéda à la construction d'un bassin pour plongeons, ceci afin d'éviter toute collision.

Bains d'air et de soleil

Le **solarium**, d'une surface de 3000 m² sera un champ de circulation attrayant. Tout en offrant aux visiteurs la possibilité de s'y installer pour prendre quelques consommations à l'ombre de parasols aux couleurs vives, il lui donnera une vision de fraîcheur et de clarté par la conjugaison de verdure et de jets d'eaux. Au pied des supports en forme de T le long desquels courent déjà des plantes vivaces, des bancs circulaires sont ménagés.

La rotonde

La rotonde comprend, au sous-sol, une vaste buvette desservie par un buffet où les visiteurs viennent se servir eux-mêmes, ainsi que l'office de la buvette, les plonges, les légumiers, la cave à bière et à limonade, la cave à vin, la lingerie et le réfectoire des employés. A l'étage intermédiaire se trouvent les caisses, le local du linge sale, l'économat du restaurant, le bureau du directeur, celui des gardiens et celui de la police, de même que les magasins de tabacs, de journaux, etc., etc. Le premier étage comprendra le restaurant, la cave du jour, la cuisine froide et chaude, les plonges de vaisselle et de verres et le casserolier.

Cabines et vestiaires

Le bâtiment des cabines, formé de deux étages, se compose de la section des messieurs et de la section des dames au premier étage. Pour se dévêtir, deux systèmes ont été réalisés : les cabines individuelles et les armoires individuelles. Le tout comprend 400 cabines et 3600 armoires, cabines et locaux de vestiaire. Ces groupes d'armoires donnent sur un corridor central parcourant toute la longueur du bâtiment, ce qui permet un contrôle aisé.

La circulation

Afin d'éviter les embouteillages, la circulation s'effectuera dans le sens unique tant pour les visiteurs des bains, hommes et femmes, que pour les visiteurs du restaurant. Un service d'autobus est prévu qui amènera les baigneurs peu après midi et repartira un peu avant deux heures. Un trafic par bateau sera organisé d'Ouchy à la plage. A sens unique également, le parc à autos situé devant la rotonde facilitera la circulation des machines en évitant toute marche arrière.

La construction et ses difficultés

Les bâtiments consistent en un squelette de béton armé remplissant les fonctions statiques et un remplissage des parois de 3 à 5 cm. seulement (béton armé sans coffrage). La structure de cette construction ressort avec d'autant plus d'évidence que tous les piliers et les sommiers sont apparents.

Partant du principe que le caractère du béton armé est l'audace, les systèmes du porte-à-faux dominent dans toutes les constructions. C'est d'ailleurs à ce principe que l'on doit le minimum de fondations dans cet établissement. Les parois reposant aux extrémités des porte-à-faux ont été prévues très légères — 5 cm. au maximum — et construites avec du métal déployé enduit au mortier.

Une grosse difficulté résidait dans la canalisation des eaux usées, la plage étant très peu en dessus du niveau des hautes eaux ; d'autre part, la très grande longueur du bâtiment des cabines nécessita, avec un seul pour cent de pente du collecteur principal, au moins 2 m. 80 de chute. Les W.-C. et douches ont dû être situés au premier étage, ceci étant à peine suffisant pour obtenir la pente nécessaire à leur écoulement. La bâisse est en déclivité, elle aussi, dans le sens de la canalisation, ce qu'il est impossible de remarquer avec cette faible pente.

Le bassin de natation a été également un problème délicat car, comme il était construit dans le lac au moyen de murs (palplanches) ancrés dans la marne, on devait décider d'emblée qu'il serait pourvu d'ouvertures permettant une circulation d'eau entre le bassin et le lac ou, au contraire, qu'il serait fermé ; dans le premier des cas, l'ensablement était à craindre, en outre, le bassin aurait été soumis aux fluctuations du lac, ce qui, au point de vue sportif, était un désavantage. L'architecte remédia à cet inconvénient en prévoyant une pompe centrifuge chargée de maintenir le niveau du bassin constant en pompant l'eau au large et en déversant le trop-plein du bassin dans le lac.

